

GRAND CONSEIL

Question Stéphane Peiry

QA 3402.11

Fermeture provisoire de la maternité de l'Hôpital cantonal

DSAS

19.08.2011

La fermeture, même provisoire, de la maternité de l'Hôpital cantonal a interloqué beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens. Quand bien même cette décision peut se justifier au regard de la sécurité des patientes, il est pour le moins surprenant que cela arrive à l'Hôpital cantonal qui se veut le « bateau amiral » du réseau hospitalier fribourgeois. De plus, cette fermeture fait suite à celle des soins intensifs à la fin de l'année 2007.

En outre, il semblerait que le réseau hospitalier fribourgeois, y compris l'hôpital psychiatrique de Marsens, fait face à un nombre important de démissions de médecins-chefs et de personnel d'encadrement. Dès lors, je souhaite que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures prises par l'Hôpital cantonal pour éviter, à l'avenir, de nouvelles fermetures de services de soins ?
2. Dans le cas de la maternité, pourquoi n'a-t-on pas cherché une solution provisoire avec l'ancien médecin-chef du service de gynécologique ?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à envisager un regroupement des maternités de l'hôpital de Riaz et de l'Hôpital cantonal ?
4. Qu'est-ce qui justifie une rotation aussi rapide de certains médecins-chefs ou de personnel d'encadrement ?
5. Le réseau hospitalier est-il confronté à un problème de gestion de ses ressources humaines et si oui, quelles sont les mesures envisagées pour le résoudre ?

(Sig.) Stéphane Peiry, député